

Consultation dans le cadre d'un MARCHE SIMPLIFIÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

Procédure de consultation : Procédure adaptée – articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Le présent document fait référence au CCAG Fournitures Courantes et Services (Arrêté du 30 mars 2021).

Chapitre I - IDENTIFIANTS

A - LA COLLECTIVITÉ

Pouvoir adjudicateur : **Collège Jules VALLES**
5 rue Antoine Martin CS 70027
43009 Le Puy-en-Velay Cedex

Représenté par : **M. Sébastien LAMADON**

Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du Lycée Professionnel Jean MONNET, 43000 Le Puy-en-Velay



Pour la conclusion du marché, le chef d'établissement signera uniquement l'acte d'engagement en dernière page de ce MAPA. Aucun document émanant du candidat ne sera signé.

B - MARCHE N° 2023-01, Document unique valant règlement de la consultation, CCAP et CCTP

Objet du marché :

Séjour au ski – du lundi 16 décembre 2024 au vendredi 20 décembre 2024 pour le collège Jules Vallès.

CHAPITRE II - MODE DE PASSATION DU MARCHE

Procédure de consultation : Procédure adaptée – articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.
Le présent document fait référence au CCAG Fournitures Courantes et Services (Arrêté du 30 mars 2021).

Chapitre II - REGLEMENT DE CONSULTATION

A. Date et heure limites de dépôt des offres : Lundi 29 avril 2024 à 16h00

B. Modalités d'envoi :

Depuis le 1^{er} octobre 2018, et pour tout marché ≥ 25000€ HT, obligatoirement par voie électronique sur le site de l'AJI : plateforme de publication des marchés publics des EPLE.

C. Adresse de réception (au besoin) :

Les envois postaux devront parvenir à l'adresse suivante :

Collège Jules VALLES
A l'attention de M. le Gestionnaire
5 rue Antoine MARTIN – CS 70027
43009 LE PUY- EN-VELAY

Les plis devront comporter l'intitulé du marché :

« **Séjour au ski du lundi 16 décembre au vendredi 20 décembre 2024** »

et la mention « **ne pas ouvrir** »

D. Critères de choix avec leur ordre de priorité

Méthode de classement des critères de jugement :

Critère prix des prestations : 50%

Qualité des prestations proposées : 30%

Qualité de service du prestataire : 20%

E. Coordonnées pour les demandes de renseignements :

M. Michel GRANGE, gestionnaire

Tél. : 04 71 09 27 18

Email : int.julesvalles@ac-clermont.fr

Mme Christine CURBILIE, professeur

Email : christine.curbilie@ac-clermont.fr

F. Variantes

Les variantes sont acceptées en supplément d'une réponse à l'offre de base.

Elles devront apparaître sur un document annexe.

Chapitre III. DISPOSITIONS DU MARCHÉ

Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la fourniture d'un voyage scolaire :

au ski du lundi 16 décembre au vendredi 20 décembre 2024 et conforme au programme et conditions énumérés ci-après.

Article 2 : Allotissement

Prestation unique sans allotissement.

Article 3 : Durée du marché

Sans objet.

Article 4 : Détail des prestations et des prix

Nombre de participants : **60 élèves + 7 accompagnateurs soit 67 participants.**

Descriptif et détail du marché :

Voir le descriptif dans le tableau joint en annexe.

Les activités mentionnées dans le tableau joint en annexe devront impérativement faire partie de la prestation proposée par les candidats.

Article 5 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Arrêté du 30 mars 2021).

Article 6 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières
- Un descriptif joint en annexe et mentionné à l'article 4 du présent document

Article 7 : Garanties

Sans objet.

Article 8 : Avance forfaitaire

Sans objet.

Article 9 : Prix et rythme des paiements

➤ **Nature des prix**

Les prix sont unitaires.

➤ **Forme des prix**

Les prix sont fermes.

La réponse au marché sera mentionnée en prix H.T et TTC, en chiffres et en lettres.

Le taux de TVA devra être indiqué.

➤ **Mode de règlement**

Dans les limites prévues par la circulaire MEN 97-193 du 11/09/1997 des acomptes pourront être versés au prestataire sur présentation de factures déposées sur CHORUS :

- **un acompte de 70%** du montant total TTC sera réalisé **un mois avant la date de départ** sur production de la facture d'acompte.

- **le solde de 30%** sera réglé **après voyage dans un délai maximum de un mois** sur production de la facture de solde.

Le mode de règlement proposé par la collectivité est le virement bancaire au compte indiqué à l'engagement du candidat.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au Décret N° 2002-232 du 21 Février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

Article 10 : Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l'article au CCAG FCS.

Article 11 : Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

Chapitre IV - Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou de ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction découlant du code de la commande publique.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail,
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés,
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours après demande du collègue. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures :

- Pays de l'Union Européenne (France comprise)
- Pays membre de l'OMC
- Autres

Chapitre V - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de :
(intitulé complet et forme juridique de la société)

domicilié :

n° de téléphone :

E-mail :

ayant son siège social à :
(adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- numéro d'inscription au registre du commerce:

- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix :

Voir devis

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 90 jours.

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

3°) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet

Numéro du compte :

Clé R.I.B. :

JOINDRE UN RIB ORIGINAL

A , le __ / __ / 2024

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement (voir devis) :
à :
le :
<i>le Pouvoir Adjudicateur</i> Monsieur le Principal
M. Sébastien LAMADON

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.
Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception.
Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal.
En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION,
UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHE.

A _____, le

Le Titulaire

Avertissement :

Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre I.

Il contient à la fois :

- les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Chapitre II)*
- le Cahier des Clauses Particulières (Chapitre III)*
- les mentions de l'Acte d'Engagement (Chapitres, IV et V)*

Descriptif de la consultation

Professeur responsable pédagogique : Mme Christine CURBILIE

SEJOUR SKI ALPIN : Année scolaire 2024-2025

Séjour sans formule de transport (ou proposition en option) mais **avec assurance annulation**

Dates : du **lundi 16/12/2024 au vendredi 20/12/2024** soit 5 jours et 4 nuits

- arrivée sur le centre vers 10h le lundi 16/12/2024
- départ du centre vers 18h le vendredi 20/12/2024

Public : 60 élèves de classe de 5^{ème} (environ 12 ans) + 7 accompagnateurs, soit **67 personnes**

Station :

- **massif alpin français (Alpes du nord)**
- pistes vertes/ bleues et rouges en quantité suffisantes pour débutants et niveaux intermédiaires

Activité ski :

- location du matériel de ski alpin incluse : skis, bâtons, chaussures, casques. Distribution le lundi en fin de matinée
- local à matériel pour stocker le matériel : râteliers à ski, sèche-chaussures
- encadrement des élèves par des moniteurs, par groupes de niveaux de 12 élèves maximum
- 8 demi-journée de 2h30 de ski, soit 20h d'encadrement, du lundi après-midi au vendredi après-midi (mercredi matin= repos)
- forfait de ski alpin 5 jours inclus
- passage des tests ESF en fin de semaine **avec délivrance du livret ESF tamponné à tous les élèves + insigne à tous les « lauréats » compris dans le prix proposé**

Centre d'hébergement :

- au pied des pistes : pas de transport journalier
- en chambres de 4 idéalement, 6 maximum
- lits individuels
- sanitaires filles et garçons séparés
- pension complète du lundi midi au vendredi midi : 3 repas + 1 goûter (boisson et en-cas) au retour du ski
- **pique-nique du vendredi soir à emporter**
- les repas de midi seront pris à l'hébergement (pique-nique éventuellement possible le vendredi selon les groupes et la météo).
- salle commune à disposition pour réunir le groupe et zone d'affichage à proximité des chambres pour communiquer des informations
- 3 animations entre 17 et 19h organisées par le centre dans la semaine, dont un « topo neige/avalanches »
- 2 animations en soirée (20h/22h) organisées par le centre : un grand jeu et une soirée musicale